

Procédure d'accueil et d'accompagnement des mineurs au sein de LSI PARIS

A LSI Paris nous accueillons des étudiants uniquement à partir de 16 ans.

Avant l'arrivée, les parents des mineurs doivent signer une décharge parentale qui leur est envoyée en même temps que tous les autres documents de confirmation lors de l'inscription. Cette décharge est obligatoire même s'ils ne font pas de demande d'hébergement.

Sur cette décharge les parents :

- Attestent que le mineur est entièrement responsable de son comportement à l'école et que par conséquent il doit respecter le règlement intérieur du centre.
- Autorisent le mineur à sortir non accompagné pendant les pauses entre les cours (10h30 – 10h50 & 12h40 – 13h40).
- Autorisent le mineur à prendre les transports en commun non accompagné.
- Doivent signaler toute allergie ou restriction alimentaire et/ou médicale.
- Indiquent les coordonnées et numéro de contact en cas d'urgence.

Si le mineur a besoin d'être hébergé par nos services, la seule option disponible proposée est en famille d'accueil et la formule demi-pension est obligatoire. Cette prestation est assurée par Séjours France Famille. Dans ce cas-là, les parents doivent également indiquer sur la décharge parentale l'heure d'arrivée jusqu'à laquelle le mineur a le droit d'être dehors (Cette heure d'arrivée ne doit pas dépasser 22h en aucun cas). Les familles d'accueil accordent toujours un soin particulier lorsqu'ils accueillent des mineurs et veillent au respect de cette heure d'arrivée. En cas d'arrivée tardive nous sommes systématiquement prévenus afin d'en informer les parents et le cas échéant l'agence (si le mineur s'est inscrit par le biais d'une agence).

Comme pour les autres étudiants qui font appel à nos services pour trouver un hébergement, nous donnons aux mineurs un questionnaire de satisfaction d'hébergement concernant leur famille d'accueil à remplir au plus tard trois jours après leur arrivée afin de nous assurer que le séjour se passe bien et qu'ils sont satisfaits avec la famille d'accueil. Lors de la remise du questionnaire nous leur demandons également leur avis sur tous les aspects relatifs à l'hébergement et aux cours et nous leur rappelons qu'ils doivent nous solliciter à tout moment en cas de problème.

L'assiduité des mineurs est surveillée de près par les professeurs qui doivent impérativement nous signaler aussitôt toute absence afin qu'on prenne contact directement avec le mineur et avec la famille d'accueil du mineur pour connaître la raison de l'absence et qu'on prévienne les parents (et le cas échéant l'agence, si le mineur s'est inscrit par le biais d'une agence).

A la fin de la formation, les parents reçoivent aussi par e-mail le certificat de fin de stage des élèves mineurs sur lequel est indiqué le taux d'assiduité.

Nous acceptons également des groupes de jeunes à partir de 14 ans mais uniquement en groupes fermés qui viennent avec au moins un accompagnateur. Dans ce cas-là, l'accompagnateur du groupe est la personne responsable de leur accompagnement en dehors de l'école pendant toute la durée de leur séjour.

Pour toute question relative à l'accompagnement des mineurs à LSI PARIS merci de nous contacter directement à par@lsi.edu